

# Principes Généraux A<sub>1</sub>

## Pourquoi une boîte à outils?

**Les communes jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de la nature et du paysage.** Vivier d'idées et d'initiatives, elles sont sources d'exemples qui méritent d'être connus et qui peuvent être reconduits ailleurs. Un chapitre entier du classeur, appelé «bons exemples», leur est consacré. Des informations sur les implications en temps, les coûts, économies ou bénéfiques de la mesure, ainsi que des adresses ou personnes de contact à même de donner des renseignements complémentaires y sont présentées.

Mais au préalable, des informations, des conseils et des articles clés en main sont également proposés aux communes vaudoises, à travers huit thèmes généraux couvrant tous les aspects de la protection de la nature et du paysage, allant des instruments de mise en œuvre à la communication auprès de la population.

«Les communes jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de la nature et du paysage.»

## Comment utiliser la boîte à outils?

**Les fiches pratiques sont classées par thèmes et identifiées par une lettre majuscule correspondant à celle qui figure sur l'onglet du classeur.**

Les fiches présentent des mesures, en précisant leurs buts, le contexte, les bases légales, ainsi que des outils, des recommandations ou astuces utiles à leur mise en œuvre.

Le classeur a été conçu pour pouvoir être alimenté par des mises à jour et par l'ajout de nouvelles fiches.

## Commandes et téléchargements

Les fiches du classeur peuvent être téléchargées sur **[www.vd.ch/nature](http://www.vd.ch/nature)** suivant les besoins de chaque commune ou **commandées gratuitement auprès de la DGE - BIODIV à l'adresse suivante :**

Direction générale de l'environnement (DGE)  
Biodiversité et paysage  
Chemin du Marquisat 1  
1025 St-Sulpice  
T 021 557 86 30 – F 021 557 86 50  
[info.faunenature@vd.ch](mailto:info.faunenature@vd.ch)

---

## Quelques mots clés et règles d'or à ne pas oublier

**Intégration:** veiller à la cohérence entre les activités de préservation de la nature et du paysage menées par la commune et celles mises en œuvre au niveau de la région et du canton

**Efficacité:** assurer un impact optimal grâce à une utilisation rationnelle des moyens et une répartition adéquate des tâches et responsabilités

**Partenariat:** tisser des relations solides et des collaborations dynamiques avec la société civile, l'agriculture et la forêt, l'économie et le canton

**Transparence:** communiquer et informer sur le pourquoi des mesures et les bénéfices escomptés

---